

RATENELLE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 04 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le quatre du mois de septembre, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de RATENELLE, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en mairie de RATENELLE, sous la présidence de Monsieur FIERIMONTE Sébastien, Maire.

Membres présents : M. BOULY Laurent, Mme BUCHAILLARD Sylvie, Mme CHANEL Céline, Mme DALOZ Erika, M. DAVID Frédéric, Mme FARRIS Sandrine, M. FIERIMONTE Sébastien, M. LACOSTE Patrick, M. MOREAU Sébastien.

Membre(s) excusé(s) ou absent(s) : M. LAUBLANC Jean-Jacques (Pouvoir à M. DAVID Frédéric)

Secrétaire de séance : Mme FARRIS Sandrine

Approbation du Compte-rendu de la précédente réunion du 24 juillet 2020 : Mme Sylvie BUCHAILLARD demande qu'une correction soit apportée concernant le point relatif au vote du budget primitif 2020, en ce sens que « le conseil municipal a voté le budget primitif 2020 à l'unanimité **après modifications apportées en cours de séance** ».

M. Patrick LACOSTE demande la possibilité de rajouter un point à l'ordre du jour, comme cela avait été convenu oralement avec M. le Maire à savoir :

- Présentation d'un point financier (avec historique sur 3 ans) sur la commune de Ratenelle – Le conseil accepte à l'unanimité.

DEMISSION DE M. Denis BERNOUX

- M. le Maire fait part à l'assemblée du courrier de démission de M. Denis BERNOUX en tant que conseiller municipal, en date du 26 juillet 2020.

PRESENTATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE RATENELLE AVEC HISTORIQUE SUR 3 ANS

- M. Patrick LACOSTE fait part à l'assemblée d'une présentation financière de la commune différente de l'approche purement comptable, faisant ressortir une synthèse budgétaire sur les 3 dernières années, suivant plusieurs axes :

- Le budget de fonctionnement (Recettes issues principalement des impôts et dotations – Charges de personnel représentant le principal poste de dépenses, etc.)
- Tableau récapitulatif des emprunts (capital – intérêts – capacité à investir)
- Le budget d'investissement (capacité d'investissement issue essentiellement de la vente d'actif de la commune)

Le bilan financier fait ressortir une capacité réelle d'investissement faible, ce qui signifie une marge de manœuvre financière faible dans cette commune.

- Afin de compléter cette approche financière, de lister les biens à renouveler dans les prochaines années et de prioriser les actions à venir, M. Patrick LACOSTE propose qu'un inventaire des biens actifs de la commune soit établi ainsi qu'un diagnostic du matériel (date d'acquisition, obsolescence, etc.).

- Le conseil décide, pour la réalisation de cet inventaire, la mise en place d'un groupe de travail composé de Mrs LAUBLANC Jean-Jacques, DAVID Frédéric et FIERIMONTE Sébastien.

SYDESL : TRAVAUX « BTS CROIX BLANCHE »

- M. le Maire fait part à l'assemblée du chiffrage établi par le SYDESL pour l'enfouissement du réseau Télécom à l'entrée du village (Travaux concomitants au projet d'éclairage public BTS P CROIX BLANCHE) pour un montant estimatif de 8900 € TTC avec une aide financière du SYDESL s'élevant à 50 %, soit un reste à charge prévisionnel pour la commune de 4450 € TTC (crédits à prévoir au budget primitif 2021). Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

- Le conseil décide à l'unanimité de donner son accord financier de principe en validant le coût estimatif prévisionnel des travaux Télécom établi par le SYDESL, à savoir 8900 € TTC.

DISPONIBILITE DE M. Rodolphe CORON

- Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier de M. Rodolphe CORON en date du 31.07.2020 et du courrier de Madame le Maire de Saint-Bénigne en date du 05.08.2020 sollicitant tous deux la réintégration après disponibilité de M. CORON et sa mutation au sein de la commune de SAINT-BENIGNE à compter du 01.10.2020.

- Le conseil donne à l'unanimité son accord sur la réintégration et la mutation de M. Rodolphe CORON à Saint-Bénigne à compter du 01.10.2020 et donne pouvoir à M. le Maire pour accomplir les formalités s'y rapportant.

- M. Frédéric DAVID demande si un nouveau poste d'agent technique a été ouvert pour la commune de Ratenelle car une candidature a été déposée en mairie pour examen en conseil municipal, or ce point n'a jamais été évoqué précédemment et n'est pas inscrit à l'ordre du jour.

- M. le Maire répond qu'il s'agit certainement d'une candidature spontanée et précise qu'aucun poste correspondant n'a été ouvert et qu'aucun recrutement n'a été évoqué et prévu.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE Mme Fabienne LAMOTE

- M. le Maire informe l'assemblée qu'il a procédé au renouvellement du contrat de Mme Fabienne LAMOTE depuis le 01.09.2020 et sollicite à posteriori l'accord du conseil.

Il précise ne pas avoir modifié le temps hebdomadaire de travail de l'agent (20H/semaine) mais avoir rajouté à ses missions le transport à la demande avec le minibus (en sus de la garderie, cantine, entretien des divers bâtiments communaux, gestion des locations de la salle polyvalente et divers petits travaux tels que tonte, entretien des fleurs, etc.)

- M. Patrick LACOSTE propose qu'un état du personnel soit fait, afin de connaître les missions incombant à chaque poste, le temps de travail correspondant, le coût, etc. et de pouvoir faire une analyse comparative avec d'autres collectivités similaires en termes de population, de superficie, d'infrastructures etc.

- Le conseil décide, pour la réalisation de cet état, la création d'un groupe de travail composé de Mme FARRIS Sandrine et Mrs LACOSTE Patrick et FIERIMONTE Sébastien.

POINT SUR LE MATERIEL (ENTRETIEN – VOIRIE)

- M. le Maire informe l'assemblée qu'il a fait appel à un entrepreneur indépendant (M. GUIGON Anthony de JOUVENCON) pour effectuer les travaux de tonte sur la commune et de fauchage en bord de route (tarif : 17 €/Heure sans matériel)

- Il précise également que M. GUIGON est intervenu sur la tondeuse de la commune, et que cette dernière étant réparée, il ne sera plus nécessaire de la changer, comme cela avait été prévu au budget 2020.

- M. Frédéric DAVID rappelle que la tondeuse n'est pas récente, qu'elle tombe régulièrement en panne et par conséquent ne constitue pas un équipement fiable pour l'agent qui l'utilise. C'est dans ce sens que plusieurs devis ont été sollicités par Mrs DAVID et LAUBLANC auprès de différents fournisseurs, conformément aux choix budgétaires du conseil et aux projets fixés par ce dernier lors de sa séance du 24.07.2020.

Ces devis seront étudiés ultérieurement, une fois que le diagnostic du matériel communal aura été établi par le groupe de travail défini plus tôt dans la présente séance.

- M. le Maire fait part à l'assemblée de la réparation engagée sur le broyeur NICOLAS suite à un problème au niveau du rouleau PALPER pour un montant de 204 € TTC.

- M. le Maire informe l'assemblée avoir sollicité des devis auprès d'entreprises pour les travaux suivants : élagage des platanes, pose et dépose des guirlandes de Noël, ramassage des feuilles etc.

- Le conseil rappelle que des travaux de nettoyage sous les peupliers sont à prévoir, un devis correspondant sera sollicité auprès de M. GUIGON Anthony.

- Mme Sylvie BUCHAILLARD sollicite des précisions sur l'installation de la vidéosurveillance nomade près des bennes de recyclage au stade, mentionnée dans le compte-rendu du conseil du 24.07.2020 (installation effective ou non, prestataire, coût, formalités administratives, protocole vidéoprotection, etc.).

M. le Maire communique les éléments de réponse demandés.

LOCATION LOGEMENT DE L'ANCIENNE POSTE

- M. Laurent BOULY informe l'assemblée avoir diffusé une annonce de location sur le site internet de la commune et sur le site du bon coin et avoir reçu 21 demandes parmi lesquelles une sélection a été faite.

- M. Laurent BOULY fait part à l'assemblée de quatre dossiers sérieux pouvant correspondre aux critères définis précédemment par le conseil municipal.

- Le conseil, après délibération, décide de retenir pour la location du logement de l'ancienne poste le dossier de Mme MEYER Jeanne. Un dépôt de garantie équivalent à un mois de loyer sera demandé, ainsi qu'une caution solidaire.

- M. le Maire propose qu'à l'avenir, en cas de logement à louer, les candidatures soient diffusées par mail à tous les conseillers pour avis et retour sous 48 heures avant validation par le maire.

- M. le Maire demande à l'assemblée son accord afin de solliciter des devis de chiffrage pour les travaux de réfection du logement situé à l'étage de l'école primaire.

RENTREE SCOLAIRE

- M. le Maire fait part à l'assemblée des éléments sur le déroulement de la rentrée scolaire du 01.09.2020.

- Mme Sandrine FARRIS précise s'être entretenue avec l'enseignant de la classe élémentaire le 31.08.2020 qui l'a informée d'une baisse très importante des effectifs de l'école cette année (seulement 12 élèves en maternelle et 19 élèves en élémentaire) risquant d'entraîner en 2021 une fermeture de la classe maternelle, voire également de la classe élémentaire, et s'étonne que la commission scolaire n'ait pas été informée de ces éléments durant l'été. Elle demande également, conformément aux décisions prises lors de la première réunion de la commission scolaire en juillet :

- Si les parents d'élèves ont été contactés par courrier durant l'été concernant les problématiques rencontrées en maternelle
- Si l'enseignante de maternelle a été contactée pour planifier un rendez-vous avec la commission scolaire
- Si l'inspectrice de l'éducation nationale de Tournus a également été sollicitée pour une rencontre avec la commission avant la rentrée scolaire

- Si les démarches ont été entreprises auprès de l'inspection afin de solliciter une dérogation pour maintenir les élèves de CP dans la classe élémentaire le matin (comme les années précédentes) et non toute la journée en classe maternelle
- M. le Maire et Madame Céline CHANEL précisent ne pas avoir réussi à joindre l'enseignante de maternelle durant l'été, et ne pas avoir pu contacter l'inspectrice de l'éducation nationale avant fin août, et qu'une rencontre n'est pas prévue dans l'immédiat, mais envisagée pendant les vacances de la Toussaint. M. le Maire informe également le conseil qu'il est en contact avec des maires d'autres communes pour étudier un rapprochement des écoles en cas de fermeture à Ratenelle.
- Mesdames Sandrine FARRIS et Sylvie BUCHAILLARD font état d'un manque total de communication entre les élus sur le sujet de l'école, et en l'occurrence avec la commission scolaire, et que les décisions prises en commission n'ont pas été appliquées.
- Madame Sylvie BUCHAILLARD interroge M. le Maire sur l'utilité effective de la commission scolaire mise en place, et constatant que les engagements pris par ladite commission en juillet n'ont pas été tenus, décide de démissionner de la commission scolaire.
- M. le Maire informe l'assemblée que l'agent communal fait face à un problème à la cantine, à savoir la présence d'un élève de 3 ans ; or le règlement intérieur de la cantine scolaire prévoit un accueil des élèves à partir de 4 ans minimum, pour des raisons matérielles d'organisation et de sécurité.
- Mme Sandrine FARRIS demande si le règlement intérieur de la cantine / garderie a bien été diffusé à tous les parents d'élèves avant la rentrée, et demande à Mme Céline CHANEL, en tant que responsable de la commission scolaire, de contacter au plus vite la famille concernée afin de lui expliquer le fonctionnement de la cantine / garderie et de lui demander de trouver une solution adaptée rapidement.
- M. le Maire informe l'assemblée qu'il a sollicité un devis auprès d'une entreprise pour le nettoyage et la désinfection quotidienne des 2 classes (en fin de journée) dans le cadre du protocole COVID-19, afin de dégager du temps à l'agent communal (Mme LAMOTE) pour qu'elle assure la garderie du soir au-delà de 17h30. Il est précisé à M. le Maire que le ménage quotidien dans la classe maternelle est assuré par l'ATSEM (Mme LIBET) et que par conséquent, un devis doit être sollicité uniquement pour la classe élémentaire.
- Le conseil suggère de solliciter des devis auprès de plusieurs entreprises de nettoyage afin de comparer les tarifs et demande à la commission scolaire de s'en occuper.
- M. Sébastien MOREAU suggère qu'un sondage soit préalablement effectué auprès des parents d'élèves afin de quantifier les réels besoins en garderie et pouvoir décider concrètement par la suite de la nécessité ou non de dégager du temps à Mme LAMOTE pour la garderie en faisant appel à une entreprise de nettoyage extérieure. La commission scolaire se chargera de réaliser rapidement ledit sondage.

CONVOCATIONS DEMATERIALISEES

- M. le Maire propose d'adresser désormais les convocations du conseil municipal par voie dématérialisée (email).
- Plusieurs conseillers municipaux choisissent de conserver la convocation papier (Mmes BUCHAILLARD, FARRIS et Mrs LACOSTE et LAUBLANC).

NOMINATION MEMBRES COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

- M. le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de renommer les membres de la commission de contrôle des listes électorales, à savoir deux conseillers municipaux (un titulaire + un suppléant), trois délégués du préfet ainsi que trois délégués du tribunal judiciaire. M. le Maire demande s'il y a des candidats.
- M. Sébastien MOREAU demande à M. le Maire d'apporter des précisions quant au rôle de la commission, ses fonctions, etc.
- M. Frédéric DAVID se propose pour être délégué titulaire ; M. Sébastien MOREAU se propose en tant que délégué suppléant.
- Pour les délégués du préfet, le conseil décide de reconduire les personnes déjà en place dans la précédente commission de contrôle, à savoir, dans l'ordre, Mme Claire EYRAUD et M. Guy LOMBARD, et d'ajouter comme 3^{ème} délégué, sur proposition de M. le Maire, M. Gérard VIOLY.
- Pour les délégués du tribunal judiciaire, le conseil décide de reconduire également les personnes déjà en place dans la précédente commission de contrôle, à savoir dans l'ordre M. Anthony PONCET, M. Noël PERNIN et d'ajouter comme 3^{ème} délégué, sur proposition de Mme BUCHAILLARD, M. Denis BERNOUX.

QUESTIONS DIVERSES

- un point est fait sur la mise en place prochainement d'un carnet de bord et d'un règlement sur l'utilisation du minibus, afin de fixer concrètement les modalités de mise à disposition du minibus aux associations de la commune. M. le Maire informe l'assemblée qu'il a déjà mis le minibus à disposition de l'association Saône Seille Rugby, et qu'un incident est survenu (rétroviseur cassé) ; la réparation correspondante sera prise en charge par l'association. Le conseil décide que la commission associative devra étudier plus précisément les modalités de mise à disposition du minibus (nombre maximum de fois par an, etc.)
- M. le Maire informe l'assemblée d'un projet de mise en place d'un serveur communal afin de stocker et partager les données numériques.
- M. le Maire fait part à l'assemblée du projet de mise en place d'un agenda partagé.

- M. Frédéric DAVID signale un problème au niveau du débord de toit du local du Club de Pétanque à côté de la salle polyvalente. Un point sera à faire sur place avec la commission des bâtiments.
- M. Sébastien MOREAU précise que le point sur les associations de la commune est en cours de réalisation et qu'une réunion sera programmée prochainement.
- M. le Maire informe l'assemblée du projet éventuel de faire appel à des personnes condamnées à des travaux d'intérêt général (TIG) pour l'entretien du cimetière
- M. le Maire informe l'assemblée de la date prévisionnelle du prochain conseil municipal : vendredi 09.10.2020 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H20.